

GORDON DRUMMOND.



GEORGE TROIS, par la Grace de DIEU, Roi du Royaume Uni de la *Grande-Bretagne*, et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi: A nos bien aimés et fidèles Conseillers Législatifs de notre Province du *Bas-Canada*, et à nos fidèles et bien aimés Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province, convoqués et appelés à notre présent Parlement Provincial de notre dite Province, et à tous nos bien

aimés Sujets que ces présentes peuvent concerner, SALUT:—Vû que nous avons jugé à propos, de l'avis et consentement de notre Conseil Exécutif de notre dite Province du *Bas-Canada*, de dissoudre ce présent Parlement Provincial de notre dite Province, qui est maintenant prorogé à Jeudi, le second jour de Mai prochain, à ces fins nous émanons la présente notre Proclamation Royale et avons par icelle dissout ledit Parlement Provincial; et les Conseillers Législatifs, et les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de la Chambre d'Assemblée, sont dispensés de s'assembler, Jeudi, le second jour de Mai prochain, et désirant et étant résolus d'assembler notre Peuple de notre dite Province et de recourir à leur avis en Parlement Provincial aussitôt que faire se pourra, nous faisons savoir notre volonté et plaisir Royal de convoquer un nouveau Parlement Provincial, et nous déclarons en outre que, de l'avis de notre Conseil Exécutif, nous avons ce jourd'hui donné ordre d'émaner nos *Writs* suivant le cours de la Loi, afin de convoquer un nouveau Parlement Provincial dans notre dite Province, lesquels *Writs* seront datés de Vendredi, le Huitième jour de Mars prochain, et seront retournables Jeudi, le Vingt-cinquième jour d'Avril prochain, pour chaque lieu, excepté le Comté de *Gaspé*, et pour le Comté de *Gaspé*, Vendredi le Quatorzième jour de Juin prochain. En Foi de quoi nous avons fait émaner ces présentes nos Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province. Présent notre fidèle et bien aimé Sir GORDON DRUMMOND, Chevalier Commandant le Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Administrateur en Chef de notre dite Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c. A notre Château *Saint Louis*, dans notre Cité de *Québec*, dans notre dite Province, le Vingt-neuvième jour de Février, de l'Année Mil huit cent seize, et dans la Cinquante-sixième année de Notre Règne.

G. D.

THOMAS DOUGLASS, Greffier C. en Chancellerie.

Traduit par Ordre de Son Excellence,

PH: A. DE GASPE', S. & T. F.

B 2